

**DELIBERATION**  
**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement  
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents : 10

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 10

date de la convocation :

10 novembre 2023

**SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un novembre à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

**2023/11 N°8**

**Objet de la Délibération :**  
**Attribution marché de  
transport des collectes  
sélectives vers les exutoires  
désignés par le SMET**

**Présents :** Mme H.OLIVIER, MM. D.MOUSSA, S.OBARA, B.LE FRANCOIS,  
J-P.COLIN, P.PICHAVANT, B.GILSON, J-L.DURET, B.GOEURIOT,  
P.HENRY

**Était excusés :**

**Suppléants présents :**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu le lancement d'un appel d'offres, le 27 octobre 2023, relatif à au transport des collectes sélectives vers les exutoires désignés par le SMET,

Vu le marché passé en procédure adaptée, d'une durée de 1 an, du 01/01/2024 au 31/12/2024,

Vu les critères de jugement et l'analyse des offres reçues,

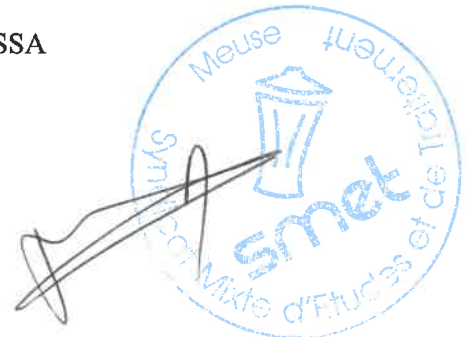
Entendu l'exposé du président,

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

**DECIDE** d'attribuer le marché de transport des collectes sélectives vers les exutoires désignés par la SMET à la société **ADM Négoce**,

**CHARGE** son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,  
Le Président,  
Dominique MOUSSA



REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2023